

*Extrait du registre de décisions du Président*

Objet : Décision de modification 1 - Réhabilitation d'un bâtiment industriel (lot 17) rue Jean Jaurès ZA de la Corbonne - lot 5 (électricité)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 07 février 2022 relative à l'attribution du marché "Réhabilitation d'un bâtiment industriel (lot 17) rue Jean Jaurès ZA de la Corbonne - Lot 5 (ELECTRICITE)" à SAS Electricité Générale Jacquet, 3 le Sablon, 17500 OZILLAC pour le montant d'offre contrôlé de 13.546,50 € HT soit 16.255,80 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Travaux supplémentaires	+	€ 643,70
Total HT	=	€ 643,70
TVA	+	€ 128,74
TOTAL	=	€ 772,44

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 28 février 2022 ;

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 4,75% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 14.190,20 € HT soit 17.028,24 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article unique : D'approuver la modification 1 du marché "Réhabilitation d'un bâtiment industriel (lot 17) rue Jean Jaurès ZA de la Corbonne - Lot 5 (ELECTRICITE)" pour le montant total en plus de 643,70 € HT soit 772,44 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le 03 MARS 2022

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
Claude BELLOT - Michel RAPITEAU

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex